

PREFET DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
SERVICE EAU ET BIODIVERSITÉ

ARRÊTÉ n° 2013 308 - 000 1

relatif à l'abaissement du niveau d'eau du Bassin du Beuvron
du lundi 18 novembre 2013 au vendredi 10 janvier 2014

VU le code de l'environnement et notamment les articles L211-1, L215-7 et suivants sur la police, la conservation des eaux des cours d'eau non domaniaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 janvier 1907 portant règlement de police des cours d'eau non domaniaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 1928 interdisant à tous les propriétaires ou fermiers des moulins et usines situés sur le Beuvron d'abaisser, sans autorisation, le niveau de l'eau dans leurs biefs de plus de 30 cm ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013080-0003 du 21 mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jacques HELPIN, directeur départemental des territoires du Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013245-0013 du 2 septembre 2013 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher

VU la demande du 16 octobre 2013 du président du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) prévoyant un programme d'ouverture et de fermeture des barrages sur le bassin du Beuvron ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer un écoulement naturel des eaux pour permettre l'autocurage des cours d'eau en veillant particulièrement à la conservation du poisson pendant la période d'abaissement des eaux ;

CONSIDERANT que l'abaissement des eaux doit avoir lieu sur la totalité du bassin du Beuvron pour permettre un autocurage homogène des cours d'eau, tout en conciliant les activités humaines légalement exercées avec les exigences du milieu récepteur ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRETE

ARTICLE 1er -

Les propriétaires des ouvrages mentionnés aux articles 3 et 4 sont autorisés à abaisser le niveau de l'eau en amont de ceux-ci par manœuvre des mécanismes de manière à restaurer l'écoulement naturel du cours d'eau.

L'abaissement des eaux doit se faire progressivement sur 12 à 36 heures. La fermeture des ouvrages permettant la remontée des eaux peut s'effectuer plus rapidement.

ARTICLE 2 -

Les manœuvres des ouvrages sont effectuées par les propriétaires (ou toute autre personne avec leur accord), par les communes ou par le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron.

ARTICLE 3 – cas général

Les barrages doivent être manœuvrés aux dates indiquées ci-dessous.

abaissement		commune	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage
début	fin			
18/11/2013	08/01/2014	Les Montils	Beuvron	Barrages du bief du moulin de rouillon
20/11/2013	06/01/2014	Les Montils	Beuvron	Barrage de Rouillon
18/11/2013	08/01/2014	Seur	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Souvigny
20/11/2013	06/01/2014	Seur	Beuvron	Barrage des Romarins
18/11/2013	08/01/2014	Cellettes	Beuvron	Barrages du bief du moulin de la Varenne
20/11/2013	06/01/2014	Cellettes	Beuvron	Barrage de la Varenne
18/11/2013	08/01/2014	Cellettes	Beuvron	Barrages du bief moulin de Cellettes
18/11/2013	08/01/2014	Mont-près-Chambord et Cour-Cheverny	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Pezay
20/11/2013	06/01/2014	Cour-Cheverny	Beuvron	Barrage de Pezay
21/11/2013	10/01/2014	Bracieux	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Bracieux
19/11/2013	07/01/2014	Bracieux	Beuvron	Barrage du Verger
19/11/2013	07/01/2014	Montrieux-en-Sologne	Beuvron	Barrage du moulin de la Gauchère
19/11/2013	07/01/2014	Neung-sur-Beuvron	Beuvron	Barrage de la station d'épuration
19/11/2013	09/01/2014	Saint-Viâtre	Beuvron	Barrages du bief du château d'Autroche
21/11/2013	07/01/2014	Saint-Viâtre	Beuvron	Barrage du Château d'Autroche
21/11/2013	10/01/2014	Chaumont-sur-Tharonne	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Rincepot
19/11/2013	07/01/2014	Chaumont-sur-Tharonne	Beuvron	Barrage de moulin Vieil
21/11/2013	10/01/2014	Lamotte-Beuvron	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Saint andré
22/11/2013	10/01/2014	Chaon	Beuvron	Barrage du moulin de Chéry
20/11/2013	07/01/2014	Chaon	Beuvron	Barrage de la Laurendière
22/11/2013	10/01/2014	Chaon	Beuvron	Barrages du bief du moulin Frou
20/11/2013	07/01/2014	Chaon	Beuvron	Barrage de Baudran

18/11/2013	06/01/2014	Saint Gervais la Forêt	Cosson	Barrage des ponts Saint Michel
18/11/2013	06/01/2014	Vineuil	Cosson	Barrage du Moulin de Vineuil
18/11/2013	06/01/2014	Huisseau sur Cosson	Cosson	Barrage du Moulin de Nanteuil
18/11/2013	06/01/2014	Huisseau sur Cosson	Cosson	Barrage du Château des Grotteaux
19/11/2013	07/01/2014	Chambord	Cosson	Barrage du Château
21/11/2013	10/01/2014	Crouy s/Cosson	Cosson	Barrage d'alimentation du Moulin de Crouy
19/11/2013	07/01/2014	Crouy s/Cosson	Cosson	Barrage du Moulin de Crouy
19/11/2013	07/01/2014	La Ferté S/Cyr	Cosson	Barrage de Guyenne
18/11/2013	08/01/2014	Monthou-sur-Bièvre Valaire	Ruisseau de Valaire	Barrage du Bourg
20/11/2013	08/01/2014	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du bief du moulin du gué au loup
20/11/2013	09/01/2014	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du moulin du Gué au loup
18/11/2013	06/01/2014	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage des Fontaines
18/11/2013	06/01/2014	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du Bourg
18/11/2013	08/01/2014	Ouchamps	Bièvre	Barrage du bief du moulin d'Ouchamps
18/11/2013	09/01/2014	Ouchamps	Bièvre	Barrage du moulin d'Ouchamps
20/11/2013	07/01/2014	Ouchamps	Bièvre	Barrage d'alimentation du bief du moulin d'Ouchamps
18/11/2013	06/01/2014	Ouchamps	Bièvre	Barrage du Pont du Bourg
18/11/2013	06/01/2014	Ouchamps	Bièvre	Barrage d'Argy
19/11/2013	07/01/2014	Fougères-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage de la Fontaine de l'Auvergnat
21/11/2013	09/01/2014	Fougères-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du Château de la Boulas
19/11/2013	07/01/2014	Fougères-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage des Ouches
19/11/2013	07/01/2014	Feings	Bièvre	Barrage des Colleries
19/11/2013	07/01/2014	Fresnes	Bièvre	Barrage du Bourg
19/11/2013	10/01/2014	Fresnes	Bièvre	Barrage du bief du moulin David
21/11/2013	08/01/2014	Fresnes	Bièvre	Barrage du moulin David
18/11/2013	06/01/2014	Cellettes	Conon	Barrages du bief du moulin de la Fosse

18/11/2013	09/01/2014	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du moulin de Beaumont
20/11/2013	07/01/2014	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du Château de Beaumont
18/11/2013	09/01/2014	Cour-Cheverny	Conon	Barrage de la Béchardière
18/11/2013	09/01/2014	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du moulin Vollet
18/11/2013	09/01/2014	Cheverny	Conon	Barrage du Château de Cheverny
19/11/2013	10/01/2014	Cour-Cheverny	Conon	Barrage de la Louettière
19/11/2013	10/01/2014	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du Gué du Merle
19/11/2013	10/01/2014	Bracieux	La Bonne Heure	Barrage du Carroir des eaux
20/11/2013	10/01/2014	Bauzy	La Bonne Heure	Barrage du Bourg
20/11/2013	10/01/2014	Bauzy	La Bonne Heure	Barrage de l'Avaray
20/11/2013	10/01/2014	Vernou-en-Sologne	La Bonne Heure	Barrage du Bourg
19/11/2013	10/01/2014	Nouan-le-Fuzelier	Néant	Barrage du Château de Burtin
19/11/2013	09/01/2014	Neung-sur-Beuvron	Néant	Barrage du Château de Garry
19/11/2013	10/01/2014	Neung-sur-Beuvron	Tharonne	Barrage du Bourg
19/11/2013	10/01/2014	Lamotte-Beuvron	La Guide	Barrages du Château de Bouchetin
19/11/2013	10/01/2014	Lamotte Beuvron	Le Chicandin	Barrage du Bourg ou de l'abattoir

ARTICLE 4 – Cas des barrages à planches, à bastaings ou à aiguilles

Les barrages à planches, à bastaings ou à aiguilles mentionnés ci-dessous, particulièrement difficiles à manoeuvrer en période de hautes eaux, pourront être démontés, selon le niveau d'eau, avant la date indiquée. Le remontage de ces barrages ne doit pas intervenir avant le 1^{er} avril 2014 ; il sera effectué selon le niveau d'eau.

Date limite de début d'abaissement	commune	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage
Déjà ouvert	Tour en Sologne	Beuvron	Barrage à aiguilles du bourg
Déjà ouvert	Neuvy	Beuvron	Barrage à aiguilles de la Sussière
Déjà ouvert	Neuvy	Beuvron	Barrage à aiguilles du bourg
Déjà ouvert	La Ferté Beauharnais	Beuvron	Barrage à planches du Bourg
19/11/2013	Lamotte Beuvron	Beuvron	Barrage à planches de Maisonfort
19/11/2013	Vouzon	Beuvron	Barrage à madriers du Château de Beuson
Déjà ouvert	Bauzy	Nizeron	Barrage à planches de la Boulaie

Déjà ouvert	Courmemin	Nizeron	Barrage à planches de la station d'épuration
Déjà ouvert	Courmemin	Nizeron	Barrage à planches du Bourg
Déjà ouvert	Bracieux	La Bonne Heure	Barrage à planches du Bourg
19/11/2013	Crouy sur Cosson	Le Cosson	Barrage à planches aval pont RD 33

ARTICLE 5 -

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 -

Le présent arrêté est affiché en mairie des communes concernées pendant une durée d'un mois minimum.

Les maires des communes concernées dresseront procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité et les adresseront au service de police de l'eau compétent (direction départementale des Territoires).

ARTICLE 7 -

La présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28, Rue de la Bretonnerie, 45047 ORLEANS Cedex) dans les conditions prévues à l'article L 214-10 du Code de l'Environnement.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de Loir-et-Cher ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'environnement.

ARTICLE 8 -

Le présent arrêté est adressé à :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- Monsieur le sous-préfet de Romorantin-Lanthenay,
- Monsieur le président du Syndicat de l'Entretien du Bassin du Beuvron - mairie de Bracieux,
- Mesdames et Messieurs les maires de :
- Bauzy, Bracieux,
- Cellettes, Chaon, Chaumont-sur-Tharonne, Cheverny, Contres, Cour-Cheverny, Courmemin, Chambord, Crouy sur Cosson,
- Feings, la Ferté Beauharnais, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, la Ferté Saint Cyr,
- Huisseau sur Cosson,
- Lamotte-Beuvron,
- Monthou-sur-Bièvre, les Montils, Mont-près-Chambord, Montrieux-en-Sologne,
- Neung-sur-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Neuvy,
- Ouchamps,
- Saint-Viâtre, Seur, Saint Gervais la Forêt,
- Tour-en-Sologne,
- Valaire, Vernou-en-Sologne, Vouzon, Vineuil,
- Monsieur le président du syndicat intercommunal du Beuvron Aval, propriétaire du barrage de Rouillon aux Montils, du barrage des Romarins à Seur, et du barrage de la Varenne à Cellettes,
- Monsieur de Bondy, propriétaire du barrage du bief du moulin de Rouillon aux Montils,
- Monsieur Du Chalais, représentant la SCI La Mouillandry propriétaire du bief du Moulin de Souvigny à Seur,
- Messieurs Cosson, locataires et minotiers du bief du moulin de Souvigny à Seur,
- Messieurs Piédon Alain et Arnaud, propriétaires du barrage du moulin du Gué au loup et du barrage du bief du moulin du Gué au Loup à Monthou sur Bièvre,

- Monsieur de Bizemond, propriétaire du barrage du Château de Boulas et du barrage des Ouches, à Fougères-sur-Bièvre,
- Monsieur Leroux, représentant la SCI du Moulin de la Varenne, propriétaire du barrage du bief du moulin de la Varenne à Cellettes,
- Monsieur Seigneurin, propriétaire du barrage du bief du moulin de Cellettes à Cellettes,
- Monsieur Mizzi Claude, propriétaire du barrage du bief du moulin de la Fosse à Cellettes,
- Monsieur Guérin Michel, propriétaire du barrage des Collieres en rive droite à Feings,
- Monsieur Marsault, propriétaire du barrage du moulin David et du barrage du bief du moulin David à Fresnes,
- Madame PICTON, propriétaire du barrage moulin d'Ouchamps à Ouchamps
- Monsieur REBEYROL, propriétaire du barrage bief moulin d'Ouchamps à Ouchamps
- Monsieur le président du syndicat intercommunal du Beuvron Centre Aval, propriétaire des ouvrages suivants :
 - barrages du bief du moulin de Pezay à Cour-Cheverny et Mont-près-Chambord,
 - barrage du Château de Beaumont à Cour-Cheverny,
 - barrage du moulin de Pezay à Cour-Cheverny,
 - barrage du bourg à Tour-en-Sologne,
 - barrage du Verger à Bracieux,
 - barrage de la Sussière à Neuvy,
 - barrage du bourg à Neuvy,
 - barrage du Carroir des Eaux à Bracieux,
 - barrage du Gué du Merle à Cour-Cheverny,
 - barrage du Bourg à Bauzy,
 - barrage de l'Avaray à Bauzy,
 - barrage de la Boulaie à Bauzy,
 - barrage de la station d'épuration à Courmemin,
 - barrage du bourg à Courmemin,
 - barrage du Bourg à Bracieux,
- Madame Robin Eliane, propriétaire du barrage du moulin de la Gauchère, à Montrieux en Sologne,
- Monsieur Robinet François, propriétaire du Moulin Vieil, et du barrage du bief du Moulin de Rincepot à Chaumont sur Tharonne,
- Monsieur Randuineau, propriétaire du barrage du moulin Vollet à Cour-Cheverny,
- Monsieur le gérant de la SCI les Tilleuls, propriétaire du barrage de la Louettière à Cour Cheverny,
- Monsieur Bardini représentant la SCI des Tubes de Montreuil, propriétaire du barrage d'Autroche et des barrages du bief du Château d'Autroche à Saint-Viâtre,
- Monsieur Brillat, propriétaire du barrage du Château de Beuson, à Vouzon,
- Monsieur Rigal propriétaire du barrage du Château du Garry à Neung-sur-Beuvron
- la communauté des Béatitudes, propriétaire du barrage du Château de Burtin à Nouan-le-Fuzelier,
- Monsieur le président du groupement forestier de Chéry, propriétaire du barrage de la Laurendière et barrage du moulin de Chéry à Chaon,
- Monsieur de Graciansky, propriétaire du barrage de Baudran et des barrages du bief du moulin Frou à Chaon,
- Monsieur Bonnin Philippe, propriétaire du barrage des Ponts Saint Michel à Saint Gervais la Forêt,
- Monsieur Moreau, représentant la SCI du Moulin de Vineuil , propriétaire du barrage du moulin de Vineuil à Vineuil,
- Madame Mouroutis, propriétaire du barrage du Moulin de nanteuil à Huisseau sur Cosson,
- Monsieur le Président de la Société du Domaine des grotteaux propriétaire du barrage du Château des Grotteaux à Huisseau sur Cosson,
- Monsieur le Directeur du Domaine de Chambord, propriétaire du barrage du château à Chambord,
- Monsieur Harrault, propriétaire du barrage du moulin de Crouy à Crouy sur Cosson,
- Monsieur Lemaire de Marne Jehan, propriétaire des barrages du Château de Bouchetin à Lamotte-Beuvron,
- Messieurs Gandon Roger et Michel, propriétaires du barrage de la Bécharrière, à Cour-Cheverny,
- Monsieur Poincilit, propriétaire du barrage du moulin de Beaumont à Cour-Cheverny,
- Monsieur De Vibraye, représentant la SCI du château de Cheverny, propriétaire du barrage du château de Cheverny à Cheverny,
- Monsieur Jousson Jean Claude, propriétaire du barrage du bourg à Lamotte Beuvron
- Monsieur le directeur départemental des territoires,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Une copie du présent arrêté est adressée pour information à :

- Monsieur le président du Conseil Général de Loir-et-Cher,
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Monsieur le président du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux à Bracieux,
- Monsieur le président du Syndicat du Beuvron Amont à Lamotte-Beuvron,
- Monsieur le président du Syndicat du Beuvron Centre Amont à Saint-Viâtre,
- Monsieur le président du Syndicat du Beuvron Aval à Candé sur Beuvron,
- Monsieur le président du Syndicat de la Bièvre à Contres,
- Monsieur le Conservateur du château de Fougères-sur-Bièvre,
- Monsieur le président de la fédération de Loir-et-Cher de pêche et de protection du milieu aquatique,
- Monsieur le chef de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Monsieur le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher.

Fait à BLOIS, le 10 4 NOV. 2013.

Pour le préfet et par délégation
Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par délégation
Le chef du Service Eau et Biodiversité


Frédéric THORNER

